



Arnaque par internet mise en demeure de payer

Par **anne**, le **03/10/2012 à 16:58**

Bonjour, rnje viens de recevoir une mise en demeure de payer un bien que j'ai acheter à un particulier par le biais de priceminister; rnaprès avoir apeler la société de mise en demeure on m'a finalement appris que j'avais ete victime d'une escroquerie, en effet le vendeur a commandé par internet le produit qu'il voulait me vendre sur un autre site commercial mais au prix fort en donnant mes coordonnées. j ai bien reçu le produit mais pas le bon j'ai donc voulu le retourner au vendeur qui avait disparu de la circulation Je me retrouve donc avec un produit qui ne m'interesse pas et une mise en demeure de payer l'autre société puisqu'elle estime que j'ai reçu le produit.*rndois je payer, leur retourner l'objet qui est toujours sous blister ou attendre ?? ils me disent que si je ne paye pas ils m'envoient devant les tribunauxrnmerci de vos réponsesrncordialement

Par **pat76**, le **03/10/2012 à 17:45**

BonjourrrnVous avez signé un bon de commande avec la société qui vous réclame un paiement?rrnVous avez signé un bon de livraison?rrnQuand avez-vous reçu le produit?

Par **anne**, le **03/10/2012 à 18:09**

non je n'ai jamais passer de commande auprès de l'enterprise qui me demande l'argent mais auprès d'un particulier sur le site de priceministerrnrnoui j'ai signé le collissimo mais s'est vrai

que je n'ai pas regarder l'expéditeur le produit je l'ai bien reçu mais j'avais commandé un jeu de xboxe et on m'a envoyé un jeu de ps3 et quand je l'ai retourné au soi-disant expéditeur, adresse remis par le ministre le colis m'est revenu "n'habite pas à l'adresse indiqué" donc j'ai toujours le jeu en ma possession neuf sous blister j'ai reçu le produit en avril 2012 et depuis je n'ai eu aucun courrier que ce soit de l'entreprise qui me demande l'argent ni de la société de recouvrement, je tombe vraiment des nues merci bien de vouloir me dire quoi faire cordialement

Par **pat76**, le **03/10/2012 à 18:48**

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à la société qui vous réclame le paiement en la mettant en demeure de vous envoyer une copie du bon de commande signé de votre main justifiant ainsi la demande paiement. vous indiquez que vous avez reçu un colis que vous aviez renvoyé à l'expéditeur à l'adresse indiquée par le ministre mais, ce colis vous était revenu avec la mention "n'habite pas à l'adresse indiquée." Vous précisez que vous tenez le colis à la disposition de la société car il est toujours dans son emballage initial jusqu'au plus tard dans les 8 jours à la réception de votre lettre. vous ajoutez que passez ce délai, vous remettrez le colis au commissariat de votre ville en expliquant la situation. Vous indiquez que vous ne verrez aucun inconvénient à ce que ce litige se règle devant une juridiction compétente. Vous garderez une copie de votre lettre. La mise en demeure, vous l'avez reçue par lettre simple ou recommandée?

Par **anne**, le **03/10/2012 à 22:03**

par lettre simple

Par **anne**, le **03/10/2012 à 22:07**

vous remerciant beaucoup de vos conseils que je vais suivre dès demain cordialement

Par **pat76**, le **04/10/2012 à 13:23**

Bonjour Vous avez reçu la mise en demeure par lettre simple. Dans ce cas, vous n'avez rien reçu, puisqu'il n'y a aucune preuve de l'envoi et de la réception de cette lettre de mise en demeure. La lettre simple n'est pas considérée comme preuve juridique puisqu'il n'y a aucune certitude qu'elle vous a été envoyée et que vous l'avez reçue. Seule, une lettre simple du Trésor Public est considérée comme preuve.

Par **anne**, le **04/10/2012 à 13:42**

merci de vos réponses
n'ayant été victime d'une arnaque collective le service judiciaire prend
la suite
cordialement